



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2024-240

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2024-10-11-00025 - AVIS?? Constitution du Groupement de  
Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « LES MAISONS DU  
GRAND AGE 45 »?? (4 pages)

Page 3

## **ARS du Centre - Val de Loire - Délégation Départementale du Loiret /**

R24-2024-11-05-00003 - 2024-DD45-OSMS-0035-RAA (4 pages)

Page 8

R24-2024-11-05-00004 - 2024-DD45-OSMS-0036-RAA (5 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-10-11-00025

AVIS

Constitution du Groupement de Coopération  
Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « LES  
MAISONS DU GRAND AGE 45 »

**AVIS**

**Constitution du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale  
(GCSMS) « LES MAISONS DU GRAND AGE 45 »**

Conformément au code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.312-7 et R.312-194-1 et suivants,

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a été informée de la constitution d'un Groupement de Coopération sociale et Médico-Sociale dénommé « **LES MAISONS DU GRAND AGE 45** ».

La convention constitutive du GCSMS « LES MAISONS DU GRAND AGE 45 », reçue le 14 décembre 2022 par l'Agence Régionale de Santé, a été signée le 30 novembre 2022 entre :

- Mme Virginie CHAPIN, directrice de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "La Vrillière" à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, sous couvert de la délibération n° 2022/13 du Conseil d'administration de l'EHPAD, signée par Mme Florence GALZIN, maire, présidente du Conseil d'administration, à CHATEAUNEUF SUR LOIRE, le 26 octobre 2022
- Mme Virginie CHAPIN, directrice de l'EHPAD "Résidence de la Colline" à CHATEAU-RENARD, sous couvert de la délibération n° 07/2022 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par M. Thierry MERESSE, maire, président du Conseil d'administration, à CHATEAU RENARD, le 27 octobre 2022
- Mme Chantal VIVIER, directrice de l'EHPAD "Les Jardins de Sido" à CHATILLON-COLIGNY, sous couvert de la délibération n° 2022/9 du Conseil d'administration de l'EHPAD, signée par M. Florent DE WILDE, président du Conseil d'administration, à CHATILLON-COLIGNY, le 25/10/2022

- Mme Catherine LANCREROT, directrice par intérim de l'EHPAD "Petit Pierre" à FAÏ-AUX-LOGES, sous couvert de la délibération n° 14/2022 du Conseil d'administration signée par M. Frédéric MURA, maire, président du Conseil d'administration, à FAÏ-AUX-LOGES, le 07/11/2022
- Mme Sylvie BOGAERT, directrice de l'EHPAD "Résidence d'Emilie" à LORRIS, sous couvert de la délibération n° 2022/11 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par Mme Valérie MARIN, présidente, maire, à LORRIS, le 12 septembre 2022
- M. Bruno GASPARINI, directeur de l'EHPAD "Résidence Saint Martin" Maison de retraite du MALESHERBOIS, sous couvert de la délibération n° 547 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par M. Hervé GAURAT, président du Conseil d'administration, au MALESHERBOIS, le 26/10/2022
- Mme Frédérique VARIN, directrice de l'EHPAD "La Mothe" d'OLIVET, sous couvert de la délibération n° 2022/010 du Conseil d'administration signée par Mme BOUBAULT, présidente du Conseil d'administration, à OLIVET le 16/09/2022
- Mme Corinne ROUX, directrice de l'EHPAD "Pierre Mondine" à OUTARVILLE, sous couvert de la délibération n° 9/2022 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par M. Michel CHAMBRIN, président du Conseil d'administration, à OUTARVILLE le 19/10/2022
- Mme Virginie CHAPIN, directrice de l'EHPAD "Gaston Girard" à SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, sous couvert de la délibération n° 2022/16 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par M. Gilles BURGEVIN, président du Conseil d'administration, maire, à SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, le 28 octobre 2022
- Mme VARIN Frédérique, directrice de l'EHPAD "Les Pinelles" à SAINT-DENIS-EN-VAL, sous couvert de la délibération n° 2022/10 du Conseil d'administration de l'EHPAD signée par Mme Marie-Philippe LUBET, présidente du Conseil d'administration, à SAINT-DENIS-EN-VAL, le 11/10/2022

Le GCSMS « LES MAISONS DU GRAND AGE 45 », de droit public, constitué pour une durée indéterminée, a pour objet de favoriser la coordination et la complémentarité de ses membres et de garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement dans le cadre d'une démarche de réseaux sociaux et médico-sociaux et plus particulièrement :

- d'être un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des partenaires du territoire, en étant force de proposition stratégique et en développant les opportunités de partenariats publics, privés et associatifs
- de contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre publique en utilisant les savoir-faire internes des établissements pour diagnostiquer, anticiper et permettre une meilleure accessibilité des usagers et des partenaire desdits services
- de rechercher une efficience et une efficacité de gestion en rompant l'isolement propre au métier de direction par la mise en commun des compétences et en offrant la possibilité de mutualiser des ressources matérielles, par voie d'achat, de mise en commun ou de prêt entre établissements
- de faire évoluer les métiers du médico-social, en mutualisant des métiers et des compétences et en développant de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution des besoins de la population.

Le GCSMS « LES MAISONS DU GRAND AGE 45 » est constitué de 10 membres fondateurs œuvrant dans le champ social et médico-social :

- l'EHPAD "La Vrillière", situé 35 Rue du Clos Renard à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, représenté par Mme Virginie CHAPIN, sa directrice
- l'EHPAD "Résidence de la Colline", situé 200 rue des Acacias à CHATEAU-RENARD, représenté par Mme Virginie CHAPIN, sa directrice
- l'EHPAD "Les Jardins de Sido", situé Rue de la Messe à CHATILLON-COLIGNY, représenté par Mme Chantal VIVIER, sa directrice
- l'EHPAD "Petit Pierre", situé 14 rue Pierre Avezard à FAY-AUX-LOGES, représenté par Mme Catherine LANCREROT, sa directrice par intérim

- l'EHPAD "Résidence d'Emilie", situé 5 route de la Forêt à LORRIS, représenté par Mme Sylvie BOGAERT, sa directrice
- l'EHPAD "Résidence Saint Martin", Maison de retraite du MALESHERBOIS, situé 27 rue Jacques Prévert au MALESHERBOIS, représenté par M. Bruno GASPARINI, son directeur
- l'EHPAD "La Mothe", situé 1940 rue du Général de Gaulle à OLIVET, représenté par Mme VARIN Frédérique, sa directrice
- l'EHPAD "Pierre Mondine", situé avenue d'Arconville à OUTARVILLE représenté par Mme Corinne ROUX, sa directrice
- l'EHPAD "Gaston Girard", situé 2 rue de Flandres Dunkerque à SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, représenté par Mme Virginie CHAPIN, sa directrice
- l'EHPAD "Les Pinelles", situé 70 rue des Pinelles à SAINT-DENIS-EN-VAL, représenté par Mme VARIN Frédérique, sa directrice.

Le siège du GCSMS « LES MAISONS DU GRAND AGE 45 » est situé dans les locaux de l'EHPAD "La Vrillière", 35 Rue du Clos Renard à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE.

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 11 octobre 2024,

Pour la directrice générale de l'agence régionale de santé  
du Centre-Val de Loire et par délégation,  
Le directeur général adjoint,  
Signé : Bertrand MOULIN

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation  
Départementale du Loiret

R24-2024-11-05-00003

2024-DD45-OSMS-0035-RAA

ARRÊTÉ N°2024-DD45-OSMS-0035

Modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-OSMS-0061 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 02 janvier 2023 ;

**VU** l'arrêté n°2024-DD45-OSMS-0016 modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 28 mai 2024 ;

**VU** l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0038 modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 9 novembre 2023 ;

**VU** l'arrêté n°2024-DD45-OSMS-0004 modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 07 mars 2024 ;

**VU** l'arrêté n°2024-DD45-OSMS-0009 modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 14 mars 2024 ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS45-0003 du 24 septembre 2023, portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Loiret ;

**CONSIDERANT** que la nomination d'une commission des usagers est obligatoire dans tout établissement assurant les missions d'un établissement de santé ; que celle-ci vise à veiller au respect des droits des usagers et à faciliter leurs démarches ;

**CONSIDERANT** que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées.

**CONSIDERANT** toutefois que lorsque les personnes siégeant en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance ou de l'instance habilitée à cet effet dans l'établissement considéré demandent à siéger à ce titre au sein de la commission, le Directeur général est dispensé de solliciter de telles propositions ;

**CONSIDERANT** la démission de **Madame Martine LARCHE** (Association Ligue contre le cancer- Comité du Loiret), représentant des usagers à la commission des usagers du Centre hospitalier de l'agglomération Montargoise à Amilly (45) ;

Sur proposition de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n°2024-DD45-OSMS-0009 modifiant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly (45), en date du 14 mars 2024, sont rapportées.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres de la commission des usagers du Centre hospitalier de l'agglomération Montargoise à Amilly :

**En qualité de titulaires représentants des usagers :**

- Madame Guylaine MOREAU (Association Ligue contre le cancer-Comité du Loiret)
- (*Siège à pourvoir*).

**En qualité de suppléants représentants des usagers :**

- Monsieur José MARQUES (AFVD),
- (*Siège à pourvoir*).

ARTICLE 3 : Les membres désignés au précédent article sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Tout membre qui sera concerné par une plainte ou une réclamation déposée auprès de la commission devra se retirer et laisser son siège au suppléant désigné.

ARTICLE 5 : Une indemnisation sera versée aux membres de la commission au titre des frais de déplacements relatifs à l'exercice de leurs missions.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- Gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la Directrice départementale du Loiret et le Directeur du Centre hospitalier de l'agglomération Montargoise à Amilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 05 novembre 2024  
Pour la Directrice générale  
La Directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation  
Départementale du Loiret

R24-2024-11-05-00004

2024-DD45-OSMS-0036-RAA

ARRETE N° 2024 - DD45 – OSMS – 0036  
Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du  
Centre hospitalier universitaire d'Orléans, dans le Loiret.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0006 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 14 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0008 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 29 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 02 mai 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0004 modifiant la composition nominative du

conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 4 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0007 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 18 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0028 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 13 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2021-DD45-OSMS-0018 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 18 juin 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2021-DD45-OSMS-0070 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 5 janvier 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-OSMS-0005 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 24 janvier 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-OSMS-0040 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 4 novembre 2022 ;

**VU** l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0003 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 15 février 2023 ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS45-0003 du 24 septembre 2023, portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Loiret ;

**VU** la décision n°2024-DG-DS45-0020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 13 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** la désignation de **Madame Isabelle SUDRE**, en qualité membre du conseil de surveillance avec voix consultative, et de **Madame Isabelle RIVA**, sa suppléante ;

**CONSIDERANT** la désignation du **Docteur Sandrine FRINOT ROUSSEAU**, en qualité de Personnalité qualifiée, en remplacement du **Docteur Catherine LEPELIER**.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0003 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 15 février 2023, sont rapportées.

**ARTICLE 2** : Le conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Orléans, 14 avenue de l'hôpital à Orléans (Loiret), établissement public de santé de ressort régional est composé des membres ci-après :

### **I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

#### **1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :**

- Monsieur Serge GROUARD, maire d'Orléans ;
- Monsieur Florent MONTILLOT, vice-président d'Orléans-métropole ;
- Madame Nadia LABADIE, conseillère départementale du Loiret ;
- Monsieur Guillaume PELTIER, conseiller départemental de Loir et Cher ;
- Madame Anne BESNIER, représentante du Conseil régional Centre-Val de Loire.

#### **2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :**

- Madame Isabelle SUDRE (titulaire) et Madame Isabelle RIVA (suppléante), représentantes de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Elise CHAMPEAUX-ORANGE et Docteur Stéphane BATHÉLLIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Grégory QUINET et Monsieur Christophe DELA, représentants désignés par les organisations syndicales.

#### **3° en qualité de personnalité qualifiée :**

- Madame Ghislaine BONNIN-GABRIEL et Docteur Sandrine FRINOT ROUSSEAU, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

- Madame Danièle DESCLERC-DULAC (association SOS Hépatites) et Madame Jocelyne HURAUULT (ADMD), représentantes des usagers désignées par le préfet du département du Loiret ;
- Professeur Denis ANGOULVANT, personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Loiret.

**II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Madame Stéphanie RIST, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Loiret ;
- Monsieur Francis CAMMAL, maire de Gien, ou sa représentante Madame Catherine DE METZ ;
- Professeur Régis HANKARD, Vice-président du directoire du Centre hospitalier universitaire d'Orléans, Docteur Sophie NARCISSE, suppléante ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- La Directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret ou son représentant ;
- Monsieur Daniel GRELET, représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD ;
- Madame Pauline MARTIN, sénatrice ;
- Monsieur Eric BLOND, président de l'université d'Orléans ;
- Monsieur Régis TRUFFET, trésorier principal au Centre hospitalier universitaire d'Orléans.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- Gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le Directeur général du centre hospitalier universitaire d'Orléans, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 05 novembre 2024  
Pour la Directrice générale  
La Directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET